

Département de la Savoie  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU  
CANTON DE LA CHAMBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
Le 17 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le **vingt-trois octobre**

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués

. en exercice : **27**  
. présents : **24**  
. votants : **27**

**Présents** : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

**Absents excusés** : Monsieur Philippe BOST  
Monsieur Bertrand MONDET  
Monsieur André TOGNET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI  
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE  
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique LAZZARO

**OBJET : OUVERTURE PERMANENTE DE LA DECHETTERIE DE LA CHAMBRE**

Le Président rappelle qu'en raison d'une très forte affluence à la déchetterie de La Chambre, le Conseil communautaire avait validé l'ouverture de celle-ci pour une demi-journée supplémentaire par semaine (le vendredi matin de 9 h 00 à 12 h 00) du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Ainsi, la déchetterie est ouverte en journée les lundi, mercredi, vendredi, samedi et en demi-journée les mardi et jeudi.

Les statistiques réalisées par le SIRTOMM montrent que cette déchetterie est la plus fréquentée de la vallée avec une moyenne de 16 visites par heure en hiver, et 38 visites par heure en été. Cette fréquentation importante engendre d'une part des anomalies de tri, le personnel ne pouvant contrôler tous les apports, mais aussi des problèmes de sécurité, la file de véhicules s'étendant parfois jusque sur la route communale.

Afin de résoudre ces difficultés, le Président propose l'ouverture de la déchetterie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, du lundi au samedi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Le surcoût engendré par cette ouverture permanente est estimé à 18 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ouverture de la déchetterie de La Chambre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- **DEMANDE** l'application par le SIRTOM Maurienne de la péréquation des charges de fonctionnement des déchetteries sur l'ensemble des collectivités adhérentes à celui-ci ou à défaut, la mise en place d'un dispositif d'accès aux seuls usagers de la 4C à la déchetterie de La Chambre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
Dominique LAZZARO

Le Président,  
Bernard CHENE

